

POUR NOUS CONTACTER :

Formation des Elus Locaux - GDS Ministère de l'Education Nationale

GRETA Deux-Sèvres
40, rue Taillepied
79200 PARTHENAY

Tél. : 05 49 71 08 00 Fax : 05 49 71 08 11
Courriel administratif : greta-ds@ac-poitiers.fr

<http://www.formation-des-elus-locaux-gds.com>

REGLEMENTATION SUR LA FORMATION DES ELUS LOCAUX :

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des communautés de communes.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le Ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil National de la Formation des Elus locaux)

Ces frais sont plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes).

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement : frais de transport, frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration).
- Les frais d'enseignement,
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 fois 8 heures.



Agréé pour la formation des élus locaux le Greta Deux-Sèvres est habilité par le Ministère de l'Intérieur à développer des activités de formation auprès des élus de l'ensemble des collectivités du territoire national.



FORMATION DES ELUS LOCAUX

« Une commune passion des enjeux territoriaux »

NOTRE OBJECTIF :

Le cycle de formation que nous proposons est construit pour outiller les élus, leur donner des clés pour évaluer les enjeux de leur territoire, repérer les jeux d'acteurs qui s'y déroulent, mobiliser les moyens dont ils disposent pour mettre en œuvre leurs politiques publiques et, pour chaque module, identifier les facteurs d'évolution et de changement.

NOTRE OFFRE DE FORMATION :

Des formations d'initiation sur les fondamentaux. Ce sont des formations destinées principalement aux élus découvrant de nouvelles délégations.

Des formations de perfectionnement proposées sur les principales questions qui se posent aux élus dans le cadre de leurs délégations

Des formations d'approfondissement et d'échanges pour chaque spécialité.

NOS INTERVENTIONS :

- **Communication**
- **Culture / Patrimoine / Tourisme**
- **Développement des territoires**
- **Droit**
- **Economie**
- **Education**
- **Environnement**
- **Europe / International**
- **Finances locales**
- **Gestion des collectivités**
- **Habitat / Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Internet / Réseaux / Bureautique**
- **Marchés publics**
- **Politique de la ville**
- **Prévention / Risques / Responsabilités**
- **Ressources humaines**
- **Santé / Social / Services**

NOS LIEUX DE FORMATION :

- A Niort dans les locaux du siège du GRETA Deux-Sèvres.
- A Neuilly sur Seine dans les locaux de l'association Villes Internet, 9 rue de Soyier.
- A Paris au Lycée des métiers de l'hôtellerie - Jean Drouant 20, rue Médéric.
- En intra dans votre commune.

QUI PEUT SUIVRE NOTRE PROGRAMME DE FORMATION ?

Ce programme est conçu prioritairement à l'intention des élus des communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des communautés de communes, des conseils généraux, des conseils régionaux.

COMMENT ORGANISER VOTRE FORMATION ?



Vous trouverez toutes les informations concernant nos modules de formation (contenus détaillés, lieux, dates, tarifs, bulletins d'inscription) sur :

<http://www.formation-des-elus-locaux-gds.com>

Pour vos besoins de formation en intra n'hésitez pas à nous consulter.